

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20201102-005****du 02 novembre 2020****n°005****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARINPOUVOIRS (3) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à M.PICHONEXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD**OBJET : Appel d'offres «_Renouvellement des marchés pour les transports scolaires_»**

En 2018, dans le cadre du transfert de compétence "Transports Scolaires" entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, l'ensemble des marchés publics concernant ce service ont également été transférés, cela concerne environ 2000 collégiens

Initialement, ces marchés ont été mis en oeuvre par le Département puis par la Région et prennent fin au 31 août 2021.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour renouveler les marchés dont la durée sera de 1 an renouvelable 3 fois.

Décomposition des lots

Lot	Désignation	Montant H.T. par an
1	Secteur de Saint Gervais les Trois Clochers	250 000 €
2	Secteur de Lençloître	300 000 €
3	Secteur de Dangé Saint Romain	300 000 €
4	Secteur de La Roche Posay	290 000 €
5	Secteur de Châtellerault	310 000 €
6	Secteur de Vouneuil sur Vienne	250 000 €
	TOTAL	1 700 000 €

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil communautaire n°3 du 22 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'accord relatif au transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault en date du 22 octobre 2019,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20201102-005

du 02 novembre 2020

n°005

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler le marché afin d'assurer un transport pour les collégiens pour l'année scolaire 2021/2022,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à bon de commande avec les entreprises attributaires, pour un montant annuel estimé à 1 700 000€, ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN